

(N° 202.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 31 MARS 1847.

Rapport de la Commission des naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur André Albert Jansen, capitaine en second de na- vire de long cours, à Anvers.

(Voir le n° 191 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Par requête en date du 14 novembre 1845, le sieur André Albert Jansen, capitaine en second de navire au long cours, demeurant à Anvers, sollicite la naturalisation ordinaire; le pétitionnaire est né à Keitum (île de Silt), duché de Sleswie (Danemarck), le 28 octobre 1819; depuis le 8 octobre 1835, il navigue exclusivement et sans interruption pour le port d'Anvers, comme conste du certificat du commissaire maritime d'Anvers.

Les autorités consultées déclarent qu'il est d'une bonne conduite et qu'il possède les connaissances nécessaires pour bien remplir les devoirs qui lui incombent en sa qualité de second de navire, et sont d'avis qu'il y a lieu d'accueillir favorablement sa demande qui a été prise en considération par la Chambre des Représentants, en sa séance du 16 mars courant, à une majorité de 51 suffrages contre 3.

Le Chevalier PH. DE WOUTERS DE BOUCHOUT, Rapporteur.